



**Direction Générale Adjointe
Investissements et Territoires**

Mission Ingénierie des Territoires

Dossier suivi par Fanny Révolte

05.62.67.31.50

ingenierie@gers.fr

AUCH, le **09 JUIL. 2021**

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi la Mission Ingénierie des Territoires concernant l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village – RD 39.

Suite à la visite sur place des services du Département le 26 avril dernier, vous trouverez, annexé au présent courrier, le compte-rendu de la réunion.

Concernant ce projet, je vous informe que le Département, spécifiquement le responsable de la Cellule d'Assistance Technique Aménagement Voirie (CATAV), Bruno LAIBACH (05.62.67.40.78):

- élaborera un dossier de faisabilité pour le début du 4^{ème} trimestre 2021. Ce dossier comprendra une ou plusieurs propositions d'aménagement et les estimations prévisionnelles correspondantes.

Au préalable, le SLA de Masseube effectuera les mesures de vitesse et comptages nécessaires.

- accompagnera la commune en tant que conseil sur le choix de l'aménagement, les procédures à mettre en œuvre.

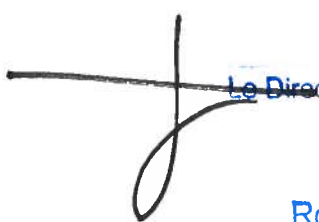
Mes services restent à votre disposition pour toute question sur le suivi de votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Monsieur Vincent MARTINAUD
Maire

32 130 CAZAUX-SAVES

Le Président,
Par déléation
Le Directeur Général des Services



Robert ROUQUETTE

Direction Générale Adjointe Investissements et Territoires

Direction Déplacements Infrastructures - Cellule Assistance Technique Aménagement Voirie

- Compte rendu de réunion -

Date : 26 avril 2021 Lieu : Mairie de CAZAUX SAVES	Objet : Aménagement et sécurisation de la traversée RD 39
Présents : <ul style="list-style-type: none">- M. Fabrice DUCHENE 1^{er} adjoint- M. Christophe OUEYTE 2^{ème} adjoint	<ul style="list-style-type: none">- Mme Yvette RIBES Conseillère Départemental- M. Jean-Pierre COT Conseiller Départemental- M. Bruno LAIBACH, Responsable CATAV
<u>Pour information</u> NR, FBL	<u>Pour suite à donner</u> SLA / Subdivision / autres participants

Contexte

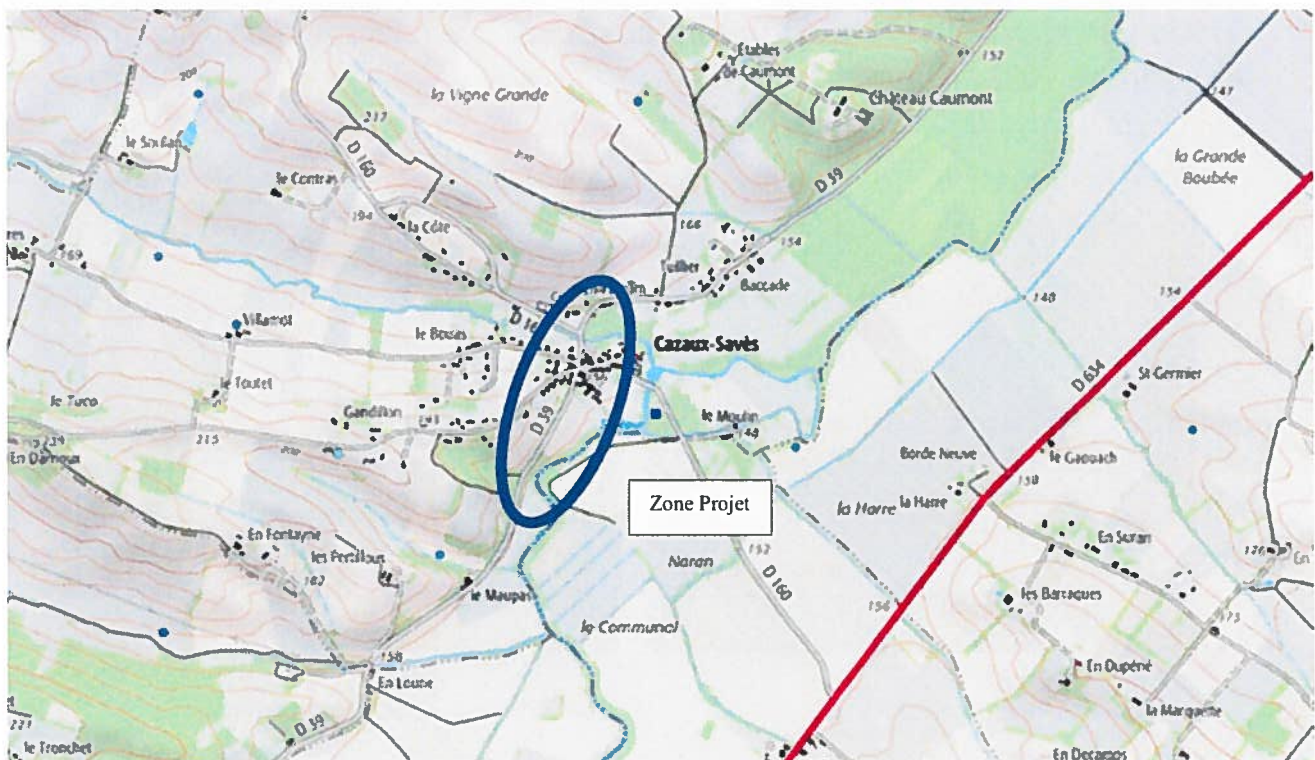
La commune de CAZAUX SAVES envisage de poursuivre la sécurisation de la traverse du village sur la RD 39.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire sollicite le Département du Gers pour bénéficier de l'assistance technique du service d'ingénierie territoriale.

Objectifs et périmètre du projet

Monsieur le Maire précise les objectifs de la commune :

- Poursuivre la sécurisation de la traverse du village sur la RD 39.
- Création d'un cheminement piéton.



Gestion du projet

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par la commune, au titre des pouvoirs de police du Maire.

Dans le cadre de sa compétence en matière de solidarité territoriale, le Département peut accompagner la commune pour la réalisation du diagnostic, du lancement de la démarche, l'appréhension des enjeux et des acteurs utiles à l'élaboration de propositions d'aménagement, la réalisation d'un dossier de faisabilité le cas échéant.

Il est précisé que la commune devra par la suite désigner un maître d'œuvre afin de réaliser le dossier d'avant-projet détaillé puis poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la réception des travaux, sachant que les services du Département pourront apporter des conseils ponctuels tout au long du projet.

Aspects techniques

- Monsieur le 1^{er} adjoint présente un principe de projet réfléchi par le conseil municipal qui sera transmis à la CATAV pour information.
- La commune souhaite aménager un cheminement piéton de l'école au château (classé monument historique au Bâtiment de France).
- Monsieur le 1^{er} adjoint précise que des travaux d'aménagement et de sécurisation ont été réalisés en 2013 et que la commune souhaite poursuivre cette sécurisation jusqu'au panneau d'agglomération (direction Samatan).
- Le SLA de Masseube a transmis un relevé de comptage et de vitesse réalisé le 25 mars dernier sur la RD 39 au Pr 8+540 hors agglomération. Ces relevés font ressortir un V85 à 89 km/h (V85 = la vitesse maximum à laquelle circulent 85% des véhicules) dans un sens et un V85 à 87 km/h dans l'autre.
- Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que la commune souhaite inscrire une DETR pour la fin de l'année (programme 2022) qui permettra de réaliser une première tranche de travaux pour le courant de 2022.





Relevé des décisions

- Un dossier de faisabilité sera réalisé par les Services du Département (CATAV) et proposé à la commune pour le début du 4^{ème} trimestre 2021. Ce dossier comprendra notamment une ou plusieurs propositions d'aménagement et les estimations prévisionnelles correspondantes.
- Il est rappelé que ces aménagements devront pleinement s'intégrer dans l'étude globale que le département porte sur la RD 39 afin d'y créer un itinéraire cyclable.

***Le Responsable de la
Cellule Assistance Technique,
Aménagement Voirie***


Bruno LAIBACH

***Validé par :
Le Directeur Déplacements
Infrastructures***


Nathalie ROUGEOREILLE